

REMISE ET REPRISE A LA COMMISSION VERITE ET RECONCILIATION (CVR)

ENTRE LE PRESIDENT SORTANT, MGR JEAN LOUIS NAHIMANA, ET LE PRESIDENT
ENTRANT, AMBASSADEUR PIERRE CLAVER NDAYICARIYE

Bujumbura, jeudi le 06 décembre 2018

- *Monsieur l'Ambassadeur, Nouveau Président de la Commission Vérité et Réconciliation,*
 - *Révérénd Pasteur, Vice-président de la CVR,*
 - *Mesdames et messieurs les Commissaires de la CVR, les sortants et les entrants,*
 - *Chers collègues de la Commission,*
 - *Mesdames, Messieurs les Journalistes,*
1. Honneur nous échoit de prendre la parole pour d'abord souhaiter la bienvenue au nouveau Président de la Commission Vérité et Réconciliation, en ce moment où nous sommes réunis pour cette cérémonie de passation de témoin. Monsieur l'Ambassadeur, soyez donc le bienvenu, vous personnellement et toute votre équipe.
 2. Nous profitons de cette occasion pour vous féliciter pour votre brillante élection à la tête de la Commission, et pour vous inviter à vous imprégner rapidement des missions que vous êtes appelées à remplir.
 3. De notre expérience, nous vous dirions que c'est un grand privilège d'occuper le poste de Président de la Commission Vérité et Réconciliation. Mais au-delà du prestige, c'est une lourde responsabilité, car vous êtes appelé à réconcilier un Peuple fortement meurtri par plusieurs événements sanglants qui ont endeuillé cycliquement des milliers et des milliers de familles.

4. Monsieur le Président, au cours de ces quatre dernières années, les Commissaires ont pris le soin de comprendre les causes de ces crises cycliques. Ils ont trouvé qu'elles prennent racine dans la compétition des politiciens pour le contrôle du pouvoir politique afin de gérer les avoires de l'Etat.
5. La Commission a pu inventorier dans les 18 provinces du pays, dans toutes les 119 communes et sur près de deux mille collines et quartiers, auprès des 67 mille déposants, des informations très fouillées sur les principales violations des droits humains commises lors des crises de 1965, 1969, 1972, 1988, 1991, 1992 et de 1993 à 2008, année de la fin officielle de la belligérance au Burundi.
6. Les victimes ont confié à la Commission, avoir subi des agressions physiques, des détentions arbitraires, des atteintes à l'honneur et à l'intégrité physique. A plusieurs occasions, elles ont aussi été victimes de dénis de justice, de déplacements forcés, d'expulsions ou d'exil. Des victimes ont déploré devant la Commission des cas de destructions méchantes et de dégradation de leurs biens, des disparitions forcées, des expropriations abusives et des spoliations.
7. Des fonctionnaires ont déclaré à la Commission avoir subi des licenciements abusifs, des injures pour des motifs politiques, des menaces contre les familles et leurs proches, sans oublier que toutes les crises ont été suivies de meurtres, d'assassinats et exécutions extrajudiciaires que les Experts Juristes pourront bien aider dans la qualification.
8. La Commission a documenté aussi des cas de perquisitions arbitraires, des tentatives d'assassinats, de tortures, de traitements inhumains et dégradants, des viols et autres violences sexuelles, des vols et des cas de pillages.

9. Et la Commission est arrivée à cette conclusion que nos concitoyens ont développé, à la suite des crises cycliques, des mémoires parallèles entre les deux principales ethnies, les hutu et les tutsi. Au plus vif des crises, les victimes vivent ou font semblant de vivre ensemble... Et même après les crises. Cela transparait notamment à l'approche de certaines dates symboles. Autour de la date du 29 avril, les hutu ont des ressentiments douloureux qui renaissent au souvenir qu'en cette date, en 1972, le dernier roi du Burundi, Charles Ndizeye a été assassiné, et avec lui plusieurs milliers de personnes, essentiellement des intellectuels hutu, tués dans des massacres ayant pris des allures que certains auteurs n'ont pas hésité à qualifier de génocide hutu.
10. Il en est de même pour la date du 21 octobre, qui rappelle l'assassinat du premier Président élu démocratiquement en 1993, Melchior Ndadaye, issu de la communauté hutu, et dont la mort a été suivie par la chasse aux tutsi aux allures que d'autres écrits ont qualifié de génocide tutsi. Rien qu'autour de ces deux dates, des associations de citoyens prennent des initiatives de commémoration à caractère identitaire : conférences, marches manifestations, cérémonies de dépôts de gerbes de fleurs... Une femme interrogée à ce sujet dans le sud-est du pays a conseillé à la Commission de faire attention à la possibilité de transmission de la haine ethnique ou clanique de génération en génération.
11. Que dire des 4400 fosses communes éparpillées dans tout le pays ? Que du traumatisme ! Aussi, Monsieur le Président, la Commission a déjà recueillis plusieurs récits parlant des femmes violées, des personnes jetées dans des latrines, des personnes ensevelies encore vivantes, et j'en passe... Jusqu'actuellement, les survivants de toutes ces atrocités vivent souvent leur traumatisme dans le silence le plus absolu.